

ASSEMBLEE NATIONALE

SIXIEME LEGISLATURE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs *R*

Division des Séances et Huissiers *g*

Section des Séances

Année 2021

Séance plénière du 11 / 05 / 2021

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LOI N° _____

**AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A LA
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA
PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS
D'EAU TRANSFRONTIERES ET DES LACS
INTERNATIONAUX, ADOPTEE LE 17 MARS 1992
A HELSINK EN FINLANDE**

Article premier : Est autorisée, l'adhésion du Togo à la convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, adoptée le 17 mars 1992 à Helsinki en FINLANDE.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 11 mai 2021

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN